



Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative
CA/269

Le 14 juillet 2023

Aux Administrations des États Membres de l'UIT

Objet: **Contributions soumises aux réunions du Comité du Règlement des radiocommunications**

Nous avons constaté que les administrations envoyaient leurs contributions aux réunions du Comité du Règlement des radiocommunications à des adresses électroniques différentes du Bureau des radiocommunications, ce qui retarde le traitement de ces documents.

Afin de permettre le traitement rapide des contributions soumises aux réunions du Comité du Règlement des radiocommunications, toutes les administrations sont priées d'utiliser l'adresse électronique ci-après pour soumettre leurs contributions:

rrb@itu.int

Des informations complémentaires sur le traitement des contributions soumises sont disponibles dans la **Partie C** «Dispositions internes et méthodes de travail du Comité du Règlement des radiocommunications» des [Règles de procédure](#).

Le Bureau reste à la disposition de votre Administration pour toute précision ou assistance dont elle pourrait avoir besoin concernant la présente Lettre circulaire.

Mario Maniewicz
Directeur

Distribution:

- Administrations des États Membres de l'UIT
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications